

3. Le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique s'attend à terminer son rapport à ce sujet vers la fin de l'année civile.

LES DESCENTES DANS LES BUREAUX DE JOURNAUX PAR LES ENQUÊTEURS SUR LES COALITIONS

Question n° 390—M. Flemming:

Les responsables de l'application de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions ont-ils fait un examen des descentes dans d'autres bureaux de journaux au Canada que ceux du *Daily Gleaner*, de Fredericton (N.-B.), au cours des années 1966, 1967, 1968 et 1969?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui.

LA PERQUISITION AUX BUREAUX DU DAILY GLEANER

Question n° 391—L'hon. M. Flemming:

Avant la descente des responsables de l'application de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions aux bureaux du *Daily Gleaner*, de Fredericton (N.-B.), avait-on demandé que soit fait un examen des dossiers du journal et, dans l'affirmative, qui en a fait la demande?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): On a suivi la pratique ordinaire dans ce cas: le directeur des enquêtes et recherches, ayant raison de croire que l'on avait enfreint ou que l'on était sur le point d'enfreindre les dispositions de la loi a demandé à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce un certificat lui donnant le pouvoir d'entrée et de recherche en vertu de l'article 10 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Procéder de toute autre façon donnerait lieu de graves problèmes quant à l'admissibilité de la preuve décrite.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question n° 415—M. Mazankowski:

Envisage-t-on de fermer le bureau de poste des localités suivantes de l'Alberta. a) Duvernay, b) Brosseau, c) Folsy et d) Lafond?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. a) Oui. b) Oui. c) Oui. d) On a décidé de laisser ouvert le bureau de poste situé à Lafond (Alberta) qu'on avait songé à fermer.

LETTRÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ARC AU PREMIER MINISTRE

Question n° 436—L'hon. M. MacLean:

Le premier ministre a-t-il reçu une lettre de M. Alex M. Jardine, président national de l'Association de l'A.R.C., au sujet des forces de défense du Canada? Si oui, cette lettre a-t-elle reçu une réponse et quelle était la nature de cette réponse?

[L'hon. M. Greene.]

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Oui; un accusé de réception a été adressé à M. Jardine pour l'informer que sa lettre était transmise au ministre de la Défense nationale pour étude et réponse ultérieure.

L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES DU CANADA

Question n° 437—L'hon. M. MacLean:

Quels étaient, à la date la plus récente pour laquelle on a des chiffres, a) l'effectif total des Forces de défense régulières du Canada, b) l'effectif total sur terre, sur mer et dans l'air respectivement, c) l'effectif total des forces de réserve correspondantes dans chaque élément à cette même date?

M. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Au 30 septembre 1969: a) et b) mer, 17,844; terre, 36,675; air, 42,525.—Total: 97,044. c) mer, 2,330; terre, 23,619; air, 789.—Total: 26,738.

\*L'EMPLOI DE VIRUS COMME INSECTICIDES

Question n° 469—M. Nesbitt:

1. Dans combien de temps va-t-on pouvoir utiliser des virus à titre d'insecticides, comme l'annonce le n° 1346 de la publication du ministère de l'Agriculture intitulée *News*, semaine du 7 novembre 1969?

2. Est-ce qu'on prend toutes les précautions voulues pour éviter à tout prix que la dissémination proposée des virus pour faire office d'insecticides ou pour toute autre fin n'ait des effets nocifs à l'encontre des mesures préconisées par les scientifiques pour le DDT?

3. Quelles sont ces précautions au juste?

4. Quels sont les scientifiques ou les organismes scientifiques déjà consultés ou que l'on va consulter à propos de l'utilisation de virus à titre d'insecticides?

5. Le gouvernement a-t-il été mis en garde ou bien l'a-t-on autrement informé des risques éventuels que pourrait présenter l'utilisation de virus à cette fin?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question: 1. Deux sociétés des États-Unis ont entrepris des travaux d'expérimentation sur l'utilisation commerciale de virus comme insecticides. Aucune production commerciale n'est prévue à l'heure actuelle au Canada. Les premières formules virales destinées spécifiquement à la lutte contre le ver du coton et la pyrale du maïs aux États-Unis ne seront probablement pas exploitées commercialement avant 1971. Il est peu probable que ce virus soit utilisé comme insecticide commercial au Canada. Un autre virus qui pourra servir au Canada pour enrayer l'arpenteuse du chou ne sera vraisemblablement pas mis sur le marché avant 1973 pour plusieurs raisons, y compris